

République Française  
**MAIRIE DE SAINT-FLOXEL**

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
REUNION DU 28 OCTOBRE 2025 A 20 HEURES 30 MINUTES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Joël GUILBERT, Maire.

**Présents :** Mme LEMIERE Isabelle, M. FORTIN Denis, M. GUILBERT Joël, M. LEFEVRE Antoine, M. LE TOUTEN Loïc, M. ONFROY Jacques.

**Absents excusés :** Mme FEREY Floriane (pouvoir à M. ONFROY Jacques), Mme FRIGOT Stéphanie (pouvoir à M. LEFEVRE Antoine), M. GUESDON Mickaël (pouvoir à M. FORTIN Denis), Mme LECARPENTIER Christelle (pouvoir à Mme LEMIERE Isabelle), Mme MONTAGNE Emilie.

**Secrétaire de séance :** M. LE TOUTEN Loïc

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du compte rendu du 02/09/2025 ;
- Délibération adoption du rapport d'évaluation de la CLECT ;
- Délibération attribution de compensation 2025 ;
- Délibération raccordement du parc éolien en mer ;
- Modification délibération Projet de réhabilitation du presbytère du 04 mars 2025 ;
- Projet de création d'un poulailler de 30 000 poules pondeuses sur le territoire de la commune ;
- Demandes de subventions ;
- Informations et communications diverses ;
- Interventions des conseillers.

**Approbation du compte rendu du 02/09/2025**

Le compte rendu est approuvé par 10 voix « pour ».

**Délibération adoption du rapport d'évaluation de la CLECT**

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix « pour » le rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui transfère à la compétence du Cotentin le centre de santé Brès-Croizat et la salle de la Brèche.

**Délibération attribution de compensation 2025**

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix « pour » l'attribution de compensation libre pour 2025.

**Délibération raccordement du parc éolien en mer**

Le Conseil Municipal approuve par 10 voix « pour » le raccordement du parc éolien en mer.

Le Conseil Municipal demande à ce que les travaux soient faits en concertation avec les entreprises, les exploitations agricoles et les riverains.

**Modification délibération Projet de réhabilitation du presbytère du 04 mars 2025**

Les frais d'accompagnement du C.D.H.A.T. (12500 €) étant à déduire du montant global des travaux, le Conseil Municipal approuve par 10 voix « pour » la modification de la délibération du 04 mars 2025 relative au projet de réhabilitation du presbytère.

**Projet de création d'un poulailler de 30 000 poules pondeuses sur le territoire de la commune**

En raison du nombre de conseillers municipaux absents, la délibération sur le projet de création d'un poulailler de 30 000 poules pondeuses sur le territoire de la commune est reportée à une date ultérieure.

**Demandes de subventions**

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Comité des fêtes de Saint-Floxel : 250 € (9 voix « Pour » et 1 abstention) ;
- Collège Saint-Exupéry de Sainte-Mère-Eglise : 20 € pour des sorties scolaires, une élève de la Commune étant concernée (10 voix « pour »).

**Informations et communications diverses**

- Concernant la participation de la Commune au financement de la complémentaire santé de ses agents, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il proposera, lors d'une délibération prochaine, que la commune opte pour une prise en charge partielle des cotisations des

agents à une mutuelle labellisée, à laquelle ils auront individuellement souscrit. Le montant de la participation de la commune s'élèvera à 15 € par agent et par mois.

- M. le Maire a demandé à l'entreprise « Planet Info » un devis pour mettre à jour le système d'exploitation d'un ordinateur de la Mairie, celui-ci devenant obsolète (passage de windows 10 à Windows 11).
- M. le Maire a envoyé, en date du 21 octobre 2025, une lettre recommandée au Cabinet d'architectes Boisroux-Peeters, maître d'œuvre lors de l'extension et la rénovation en 2017-2018 de la salle de convivialité de la commune. L'objet de ce courrier est de signaler des problèmes d'écoulement d'eau sur la toiture de la salle.
- M. le Maire a relancé l'entreprise « ENEDIS » pour que soit menée à son terme l'alimentation électrique du feu de la rue Saint-Clair.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'intégration, dans le logiciel de la commune, des actes d'état civil numérisés aura lieu le 20 novembre 2025.
- M. le Maire a demandé à la paroisse une bénédiction du nouveau vitrail de l'église qui va être posé début novembre 2025. Il souhaiterait que cette bénédiction ait lieu le samedi matin 22 novembre 2025.
- M. le Maire a contacté l'entreprise « ABR Réseaux » pour réaliser une étude du réseau des eaux pluviales de la rue de la Foulerie en prévision de la réfection future de cette rue. Pour réaliser cette étude, un devis d'un montant de 3231 € a été établi. M. le Maire a accepté ce devis.
- M. le Maire a demandé à l'entreprise « Veolia » de contrôler le bon état de fonctionnement de deux poteaux incendie (un poteau rue Saint-Clair et un poteau route de Saint-Martin). Le coût pour la commune de ce contrôle s'élève à 55 € par poteau.
- M. le Maire a préparé le calendrier de la collecte des ordures ménagères pour l'année 2026. Il le communiquera prochainement à un imprimeur.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la Mairie aura une nouvelle adresse mail : [mairie@saint-floxe.fr](mailto:mairie@saint-floxe.fr)

### **Interventions des conseillers**

- Monsieur FORTIN propose que le cimetière de la commune soit doté d'un bac supplémentaire. Ce bac serait destiné à recueillir, après la période de la Toussaint, les chrysanthèmes pouvant être replantés. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette proposition.
- Monsieur FORTIN demande qu'il soit rappelé aux propriétaires de haies que l'entretien des dites haies leur incombe. En effet il constate qu'à chaque coup de vent, des branches tombent sur les voies de circulation de la commune et souligne le caractère accidentogène de ces chutes. M. le Maire propose que la nécessité d'entretenir les haies soit rappelée dans le prochain bulletin municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.